



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Rébecca Bleau directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Éboulements :

- **Que le Règlement 285-24 décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 700 000 \$ pour l'acquisition d'équipements pour le Service de Sécurité Incendie (parapluie)**

est entré en vigueur le 5 février 2025.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 11^{ème} JOUR DE FÉVRIER 2025.

Rébecca Bleau
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

Certificat de publication
Règlement 285-24

Je, soussignée, résidant aux Éboulements, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'entrée en vigueur du **règlement 285-24** en affichant une copie dans le hall d'entrée du bureau municipal et sur le site Internet leseboulements.com.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de février 2025.

Rebecca Bleau

Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe